

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission du logement, des affaires
foncières, de l'économie numérique, de
la communication et de l'artisanat

N° 57-2023

Papeete, le 12 JUIL. 2023

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation
des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021
du groupe public Office des postes et télécommunications,

présenté au nom de la commission du logement,
des affaires foncières, de l'économie numérique,
de la communication et de l'artisanat,

par Madame la représentante Vahinetua TUAHU

Document mis
en distribution

Le 12 JUIL. 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4428/PR du 23 juin 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 du groupe public Office des postes et télécommunications.

Pour rappel, l'Office des postes et télécommunications¹ est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et constitue, avec ses filiales, un groupe public qui a pour mission d'assurer l'exploitation du service postal, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. Il peut en outre offrir et développer des activités complémentaires ou connexes à la mission ci-avant définie.²

Cet établissement public, en vertu de l'article LP. 311-3 du code des postes et télécommunications, est soumis à la réglementation comptable applicable aux sociétés commerciales.

I. CONSOLIDATION DES COMPTES ANNUELS

1.1 Loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018

La loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018 portant modification de certaines dispositions du code des postes et télécommunications en Polynésie française a introduit à l'article LP. 311-3 du même code l'obligation de transmettre à l'assemblée de la Polynésie française, pour approbation, les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion du Groupe public OPT, constitué par l'établissement public OPT et ses filiales, en plus des comptes annuels et du rapport de gestion de l'établissement public OPT.

Les principaux objectifs de la consolidation des comptes permettent de :

- présenter une image globale du groupe ;
- appréhender le patrimoine et l'activité du groupe ;
- faciliter la mise en place d'une politique de groupe ;
- et sensibiliser les filiales sur la notion de groupe.

¹ Créé par la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée

² Article LP. 311-1 du code des postes et télécommunications en Polynésie française

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

2.1 Covid-19

Bien que l'exercice 2021 ait été marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 avec notamment des perturbations du trafic aérien et les mesures de confinement, l'OPT a pu maintenir son activité dans des conditions d'exploitation satisfaisantes.

2.2 Câble international Manatua

La mise en service technique du deuxième câble sous-marin international Manatua, co-construit avec les quatre opérateurs de la Polynésie française, des Îles Cook, de l'État indépendant de Samoa et de Nîue, a eu lieu au début du deuxième semestre 2020.

Grâce à un accord conclu avec l'opérateur SSCC de l'État indépendant de Samoa, les flux du groupe OPT ont pu être acheminés sur le câble Manatua depuis le début d'année 2021. Les redevances facturées à la SAS ONATi se sont élevées à 77 millions F CFP.

2.3 Câble domestique Natitua Sud

Validé par le conseil d'administration de l'OPT en 2019, le projet Natitua Sud reliant l'île de Tahiti aux îles de Rurutu et Tubuai par câble sous-marin à fibres optiques s'est concrétisé à l'issue de la procédure de consultation, par le choix de Alcatel Submarine Networks (fournisseur de câbles et d'équipements) et Optic Marine Services (installateur du système) ; les marchés ayant été conclus le 10 septembre 2021.

Compte tenu du surcoût du projet inhérent au plan de charge des équipementiers et à la raréfaction des bateaux de pose, des subventions supplémentaires ont été sollicitées et obtenues.

Le calendrier du projet Natitua Sud est le suivant :

- production des équipements du système prévue à partir du mois de mars pour une livraison sur sites en octobre-novembre 2022 ;
- installation des équipements en station prévue en novembre 2022 ;
- pose du système à partir de Tahiti (prévu en janvier 2023 et réalisé en fin avril 2023) ; l'atterrissage à Rurutu (prévu pour mi-janvier 2023 et réalisé en mai 2023) et l'atterrissage à Tubuai (prévu pour fin janvier 2023 et achevé en fin mai 2023) ;
- tests de recette prévus à partir du mois de février 2023 ;
- mise en service du système (initialement prévue pour le début du second trimestre 2023).

2.4 Évolution de la gouvernance du groupe OPT

À la suite du bilan des orientations stratégiques Ambition 2020, le conseil d'administration de l'OPT a décidé de procéder au remplacement des Présidents en fonction dans les filiales ONATi et Fare Rata. Dans ce cadre, l'OPT a été nommé Président des deux entités, représenté par son PDG en juillet 2021. Des directeurs généraux ont été recrutés sous statut de mandataire social afin d'assister le Président.

En outre, le PDG de l'OPT a été nommé Président de la SAS MARARA Paiement à sa constitution et un directeur général a été recruté pour assurer le pilotage du dossier de demande d'agrément et organiser les activités opérationnelles et fonctionnelles à mettre en œuvre.

2.5 Subvention de fonctionnement versée par le Pays

En 2020, une convention d'objectifs de performance a été signée entre le Pays, la SAS Fare Rata et l'OPT pour fixer les conditions d'octroi d'une subvention d'exploitation à la société, eu égard au déficit chronique des activités postales et de services financiers.

La SAS Fare Rata a ainsi engagé un plan pluriannuel d'actions visant progressivement à optimiser ses charges et à augmenter ses revenus afin de tendre vers l'équilibre de ses comptes.

2.11 Recours dans le domaine de la concurrence pour les télécoms

L'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) a été saisie :

- en janvier 2020, de pratiques mises en œuvre dans le secteur de la fibre optique (opérateur de réseau, fourniture d'accès à internet) ;
- en janvier 2021, de pratiques relatives à l'accès aux infrastructures et aux prestations d'itinérance en matière de télécommunications mobiles en Polynésie française ;

Une demande de mesures conservatoires à l'encontre de ONATi, relative à l'arrêt des offres data 4G dans les archipels éloignés, a été formulée auprès de l'APC. En décembre 2021, par décision n° 2021-PAC-01, l'Autorité a rejeté la demande.

Par ailleurs, en octobre 2018, le tribunal mixte de commerce a été saisi de pratiques de discrimination tarifaire et de fidélisation abusive.

2.12 Souscription d'un emprunt bancaire et d'un bon de caisse

Dans le cadre du financement du programme d'investissement 2020-2021-2022, la SAS Fare Rata a souscrit un emprunt bancaire auprès de la Banque de Tahiti d'un montant de 393 millions F CFP et remboursable sur une durée de 84 mois au taux effectif global de 1,04 % l'an (pour la tranche A) et 0,90 % l'an (pour la tranche B). Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été partiellement débloqué à hauteur de 54 millions F CFP correspondant aux dépenses réglées dans le cadre du programme d'investissement 2020.

Dans le même temps, la SAS Fare Rata a souscrit, auprès de la même banque, un bon de caisse d'un montant de 393 millions F CFP pour une durée de 84 mois et rémunéré au taux de rendement actuariel annuel brut de 0,35 %.

2.13 Vente de terrains et construction du siège OPT sur Prince Hinoï

Aux termes d'un acte notarié du 10 décembre 2021, la société Fare Hinoï a vendu, au profit de la société MANARIKI, deux parcelles de terre situées à Papeete Avenue Georges BAMBRIDGE, moyennant un prix total de 332 411 250 F CFP. Cette vente a généré une plus-value comptable de 145 307 723 F CFP sur l'exercice.

L'appel à candidature pour le concours d'architecture et d'ingénierie pour l'immeuble qui accueillera le nouveau siège de l'OPT a été lancé en février 2021. Au 31 décembre 2021, les immobilisations en cours relatives à cette construction s'élèvent à 21,7 millions F CFP, dont 13,6 millions F CFP pour les indemnités de concours et 8,1 millions F CFP d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

2.14 Création de la filiale Marara Paiement

Le groupe OPT a créé en 2021 une nouvelle filiale – la SAS MARARA Paiement – en vue de la reprise de l'activité des services financiers assurés à ce jour par la SAS Fare Rata, sous réserve de l'obtention d'un agrément.

Dans ce cadre, des démarches préalables ont été entamées depuis 2019 aboutissant au dépôt d'une demande d'agrément le 26 juillet 2021.

À la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable des immobilisations transférées est de 295,5 millions F CFP. Le montant des avoirs des titulaires s'élève à 18,6 millions F CFP et celui des dépenses à refacturer à 92,5 millions F CFP. Les passifs à transférer correspondent notamment aux dettes sociales (40,1 millions F CFP) et à la contrepartie des avoirs des titulaires.

2.15 Création d'une filiale pour le projet de ferme photovoltaïque

La société Tahiti Nui Telecom (TNT) a procédé à la création d'une filiale (la SAS AHITEA), porteuse du projet de ferme photovoltaïque sur son site de Papenoo, s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projets du Pays.

Le groupe OPT envisage de réaliser une ferme photovoltaïque pour ses propres besoins en énergie.

III. EXAMEN FINANCIER DU GROUPE PUBLIC OPT

Le compte de résultat consolidé pour l'exercice 2021 du groupe public OPT est présenté ainsi qu'il suit :

Rubriques (en F CFP)	2021	2020	Variation 2021/2020
Chiffre d'affaires nets	22 619 717 545	22 246 637 484	+ 2 %
Produits d'exploitation	24 993 484 293	25 293 166 661	- 1 %
Charges d'exploitation	25 943 136 246	25 248 658 875	+ 3 %
<i>dont</i>			
– Impôts, taxes et versements assimilés	754 807 148	770 123 514	- 2 %
– Charges de personnel	10 041 167 629	9 844 514 175	+ 2 %
Résultat d'exploitation	- 949 651 953	44 507 786	- 2234 %
Produits financiers	128 430 561	206 764 297	- 38 %
Charges financières	75 906 261	83 170 286	- 9 %
Résultat financier	52 524 300	123 594 011	- 58 %
Résultat courant avant impôts	- 897 127 653	168 101 797	- 634 %
Produits exceptionnels	1 913 256 935	913 005 999	- 110 %
Charges exceptionnelles	1 277 767 304	738 958 820	- 73 %
Résultat exceptionnel	635 489 631	174 047 179	- 265 %
Impôts sur les bénéfices	115 744 196	331 749 497	- 65 %
Total des produits	27 035 171 789	26 412 936 957	+ 2 %
Total des charges	27 412 554 007	26 402 537 478	+ 4 %
Bénéfice ou perte	- 377 382 218	10 399 479	- 3729 %
Quote-part des entreprises mises en équivalence	74 264 189	55 637 377	+ 33 %
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	16 083 152	10 000 000	+ 61 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 319 201 181	56 036 856	- 670 %
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	—
Résultat net de l'entreprise consolidée	- 319 201 181	56 036 856	- 670 %

➤ Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires du Groupe OPT, en hausse de 1,68 % par rapport à l'exercice précédent, se décompose de la manière suivante selon les domaines d'activités du groupe :

(en millions F CFP)	2021	2020
Services et produits postaux et financiers	2 173	1 938
Services et produits de télécommunication	16 046	15 964
Services et produits informatiques	1 221	1 245
Services et produits audiovisuel	1 178	1 211
Distribution de téléphonie mobile (Abonnements et terminaux)	1 784	1 720
Autres services et produits	218	168
Total	22 620	22 247

➤ Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 24,993 milliards F CFP contre 25,293 milliards F CFP en 2020, soit une légère baisse de 1,2 %.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 25,943 milliards F CFP contre 25,249 milliards F CFP pour l'exercice précédent, soit une hausse de 2,7 %.

Par ailleurs, l'existence de contraintes relatives aux dessertes des îles éloignées a notamment été observée.

Concernant la filiale SAS Marara Paiement qui a démarré son activité le 3 août 2022, un déficit de 477 millions F CFP a été constaté sur l'exercice 2022.

S'agissant du système d'informations télécoms NOA, son coût s'établit à 5 milliards F CFP en investissement. Ce système d'informations est aujourd'hui fonctionnel.

Une négociation est en cours sur la mise en place d'une nouvelle convention d'entreprise des SAS Fare Rata et ONATi d'une part, et sur une nouvelle convention d'établissement d'OPT d'autre part.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 du groupe public Office des postes et télécommunications a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LA RAPPORTEURE

Vahinetua TUAHU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : OPT23201088DL

DÉLIBÉRATION N° 2023-54/APF

DU 28 SEPTEMBRE 2023

portant approbation des comptes annuels consolidés
de l'exercice 2021 du groupe public Office des
postes et télécommunications

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 portant création d'un établissement public territorial ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 923 CM du 23 juin 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1724/2023/APF/SG du 20 septembre 2023 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 57-2023 du 12 juillet 2023 de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat ;

Dans sa séance du 28 septembre 2023 ;